

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 12/05/2022

Ukraine

L'accueil en Bretagne des personnes déplacées d'Ukraine - point de situation au 8 mai 2022

Depuis le début du conflit en Ukraine, les services de l'État en Bretagne sont pleinement mobilisés pour faciliter l'accueil des personnes déplacées et répondre à leurs besoins immédiats de prise en charge, en lien avec l'ensemble de leurs partenaires.

Au total, au 8 mai 2022, ce sont plus de 3 000 personnes déplacées d'Ukraine qui sont présentes en Bretagne ou ont récemment transité par la région.

A leur arrivée sur le territoire, les nouveaux arrivants sont incités à se présenter en préfecture afin de recenser leurs besoins, notamment administratifs et d'hébergement. Ils se voient ainsi octroyer une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de 6 mois au titre de la protection temporaire décidée par les pays membres de l'Union européenne, l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), l'accès aux soins par une prise en charge médicale. La délivrance de l'APS leur permet d'exercer une activité professionnelle.

La mise en place de dispositifs adaptés destinés à favoriser l'acquisition de la langue française et l'insertion professionnelle des personnes accueillies est également un objectif central de l'État en Bretagne, en lien avec les opérateurs et partenaires.

Autorisations de séjour

En fin de semaine dernière, 1 937 autorisations provisoires de séjour (APS) avaient été délivrées par les quatre préfectures bretonnes pour des adultes accompagnés de 1 030 enfants, soit 2 967 personnes au total.

Préfecture des	Préfecture du	Préfecture d'Ille-et-	Préfecture du	Total
Côtes d'Armor	Finistère	Vilaine	Morbihan	Bretagne
420 APS – 251 enfants	529 APS – 251 enfants	602 APS – 327 enfants	394 APS – 201 enfants	1945 APS - 1030 enfants

Opérations de transfert en provenance d'Île-de-France

Outre les arrivées spontanées de personnes déplacées d'Ukraine, des opérations de transfert d'Île-de-France, qui connaît d'importants flux d'arrivée, vers l'Ouest de la France (Bretagne, Centre Val-de-Loire, Normandie, Pays de la Loire) sont organisées par l'État chaque semaine.

A ce jour, 741 personnes ont ainsi été accueillies en Bretagne.

Hébergements collectifs

En complément de l'hébergement citoyen, l'État a mis en place des hébergements d'urgence, soit au sein de structures collectives, dont la gestion est confiée à des opérateurs (Coallia, Soliha), soit en hôtel.

La capacité de ces hébergements en Bretagne est actuellement de 786 places.

Les services de l'État travaillent également à la mise en place de solutions pérennes de logement, sans créer de concurrence avec d'autres publics.

Bureau de la communication interministérielle régionale, zonale et départementale

Tél: 02 99 02 11 80 | 06 74 44 76 11

Mél: pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Scolarisation

Actuellement, 635 enfants sont scolarisés en Bretagne.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne
Maternelle	23	31	45	26	125
Élémentaire	56	90	64	45	255
Collège	47	71	45	37	200
Lycée	16	22	11	6	55
Total	142	214	165	114	635

Le préfet de la région Bretagne tient à remercier les collectivités territoriales, les associations et les particuliers qui s'engagent, aux côtés de l'État, pour organiser l'accueil dans toute la région des personnes déplacées d'Ukraine.